

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF326

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 15

Compléter la trente-sixième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2 par les mots :

« du code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.